

Nouvelle appellation qualité pour les installateurs de photovoltaïque **QualiPV voit le jour !**



Ca y est, QualiPV est officiellement lancée. Le marché l'attendait, les professionnels au sein de Qualit'EnR l'ont fait ! Sur le modèle de Qualisol pour le solaire thermique et Qualibois pour le bois énergie, QualiPV est la nouvelle appellation qualité pour les installateurs de générateurs photovoltaïques raccordés au réseau.

Pourquoi une appellation pour le photovoltaïque ?

L'énergie photovoltaïque est absolument indispensable dans notre bouquet énergétique. Avec l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 fixé par le Conseil européen et les ambitions actées par le Grenelle Environnement, le développement du marché du photovoltaïque doit changer d'échelle sans toutefois sacrifier la qualité des installations.

La qualité est en effet l'indispensable maillon de la chaîne du développement « durable » du photovoltaïque. QualiPV a ainsi pour objet de constituer un réseau d'installateurs formés à la technologie du photovoltaïque pour répondre aux besoins du marché en pleine croissance.

Contact presse

Francky Boisseau

01 48 78 70 74

f.boisseau@qualit-enr.org

www.qualit-enr.org

NOUVEAU

www.qualipv.org

Qualit'EnR en bref...

Fondée en janvier 2006, Qualit'EnR (Association Qualité Energies Renouvelables) fédère autour d'une démarche qualité, les entreprises d'installation des systèmes à énergies renouvelables.

Ses membres sont les syndicats et associations de professionnels (CAPEB, UCF-FFB, UNCP-FFB, FFIE et Technosolar) et les syndicats des industriels (ENERPLAN, Syndicat des Energies Renouvelables et GFCC). Qualit'EnR gère l'appellation Qualisol pour le solaire thermique, Qualibois pour le bois énergie et QualiPV pour le photovoltaïque.

QualiPV, c'est quoi ?

QualiPV est l'appellation pour la qualité d'installation des systèmes solaires photovoltaïques raccordés au réseau. Lancée le 08 novembre 2007, cette nouvelle appellation est gérée par Qualit'EnR qui regroupe les syndicats de professionnels et d'industriels du bâtiment et des énergies renouvelables. Cette appellation s'adresse principalement aux électriciens - pour la partie raccordement au réseau - et aux couvreurs, métalliers et serruriers - pour la partie intégration des panneaux au bâti.

QualiPV est une démarche volontaire des entreprises qui s'engagent à respecter les « 10 points solaires PV » de la charte QualiPV. Pour s'inscrire dans cette démarche qualité, les entreprises doivent attester de leurs compétences soit par références, soit en suivant les modules de formation génériques « QualiPV » dispensés sur tout le territoire français, dans des centres de formations ou chez des industriels agréés par Qualit'EnR. Elles doivent également justifier d'assurances : responsabilités civile générale et décennale.

En choisissant une entreprise QualiPV, les particuliers ont ainsi l'assurance de faire appel à un professionnel compétent.